

Communiqué de Presse 27 juillet 2016

Décision du Conseil d'Etat du 27 juillet 2016 sur l'information et les avertissements destinés aux utilisateurs d'appareils de bronzage

Fin 2014, le Syndicat National des Professionnels du Bronzage en Cabine (SNPBC) et la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie (CNEP) ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif à l'information et aux avertissements destinés aux exploitants et aux utilisateurs d'appareils de bronzage.

Par une décision n° 386634 de ce jour, le Conseil d'Etat a annulé une partie de « l'information » qui avait été imposée par le Gouvernement.

Plus précisément, la phase suivante est supprimée des affiches d'avertissement au public : « *Dès la première exposition aux appareils de bronzage, le risque de développer un cancer cutané augmente de 60 %* ».

Pour motiver sa décision, le Conseil d'Etat a retenu d'une part, **le caractère matériellement inexact d'une telle mention** ; d'autre part, à la supposer même juste, « *une telle évaluation ne pourrait, en tout état de cause, être correctement interprétée par les consommateurs que si le taux du risque ainsi accru était également précisé* ».

La CNEP et le SNPBC se réjouissent naturellement de cette courageuse décision.

Une information loyale du consommateur est indispensable et les deux syndicats l'appellent de leurs vœux.

Cependant, informer ne veut pas dire mentir ou faire peur. Et le Conseil d'Etat l'a solennellement rappelé ce jour.

Le SNPBC souligne également qu'utilisé de manière raisonnée, le bronzage en cabine ne présente pas de dangerosité particulière.

Les UV naturels (soleil) ou en cabine sont contre-indiqués pour seulement 3 à 7 % de la population française.

Ces « sujets à risques » sont connus (couleur de cheveux roux, antécédents familiaux de cancers de la peau, présence de nombreux grains de beauté, etc.). Ils sont informés des risques encourus et découragés, par les opérateurs UV, de pratiquer des séances de bronzage en cabine.

En partenariat avec l'Institut Français Soleil et Santé, le SNPBC a spontanément développé des outils pour accentuer encore l'information destinée à ce public.

Par contre, la très grande majorité de la population n'a pas de facteurs de risque. Pour eux, la balance bénéfice / risque est favorable à l'exposition solaire, donc aux UV en cabine.

Contact presse :

- Marc Boutet – Président du SNPBC / marc.boutet@snpbc.org / 06 70 99 04 45
- Régine Ferrère – Présidente de la CNEP / [cnepe@cnepe-france.fr](mailto:cnep@cnepe-france.fr) / 06 07 94 50 22
- David Simhon – Avocat des Requérants / presse@galienaffaires.fr / 01 77 69 59 30